

COMMUNE DE
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

N° 112/2022/8.4.7	L'an deux mille vingt-deux et le douze septembre à 18 h,
Date convocation : 06/09/2022	Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Présents :	Mmes AFFRE, BOFFA, COUDERC, FORNET, SINIBALDI N., TUCA MM VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUFILS, DUPUY, GUILLEMET, LAMIEL, MARTIN, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBLADI F.
Absents -Excusés :	Mmes ALLEMAND, ROUX
Procurations :	Mme BERLOU à Mme TUCA, Mme CHAVARDEZ à M. DAMBLEMONT, Mme GAIRE à Mme AFFRE, Mme GUARDIA Mme FORNET, Mme ROUQUET-TAFANI à Mme COUDERC, M. FERREIRA à M. DUPUY, M. GRIVEAU à M. DUFILS

Elus en exercice : 27	Objet : Charte Routes Propres
Présents : 18	
Absents : 2	
Procurations : 7	
Votants : 25	
Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC	

Pour la sixième année consécutive, le Département de l'Hérault a organisé le 17 mai, une journée de nettoyage des déchets sur ses routes et pistes cyclables, dans le cadre de la « semaine départementale de ramassage et tri des déchets sauvages ».

Aussi, le Département a souhaité mettre en place un dispositif partenarial et collaboratif avec l'ensemble des communes héraultaises volontaires, pour démultiplier les actions en appelant au civisme et à la mobilisation des forces vives des territoires : associations, acteurs économiques, habitants mais aussi les enfants.

A cet effet, l'assemblée départementale a adopté le 23 mai dernier une « Charte Routes Propres », qui permet de porter une vision commune des enjeux écologiques liés aux déchets sauvages, tout en apportant des réponses opérationnelles.

Pour développer des pratiques éco-exemplaires sur tous les territoires de l'Hérault, cette charte d'engagements mutuels intègre des dispositions en lien avec :

- des actions de sensibilisation, pour changer durablement les pratiques,
- des actions éco-citoyennes concrètes de ramassage, nettoyage et tri des déchets,
- des actions en lien avec la prévention, pour diminuer la production de déchets à la source.

Le Département s'engagerait à soutenir les communes signataires sur des moyens d'action concrets : fourniture de gants et sacs poubelles pour les opérations citoyennes de nettoyage, don de gadgets écologiques pour remercier les participants, mises à disposition de kits de communication clef en main pour les organisateurs ... En outre, le Département assurera chaque année la coordination d'une semaine départementale de ramassage et tri des déchets sur tout le territoire.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal, de l'autoriser à signer cette charte, afin d'unir les forces pour lutter contre les déchets sauvages et les dépôts illégaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_SE-034-213400890-20220912-DEL_112_202

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, par 25 voix pour,

- APPROUVE la « Charte Routes Propres » afin de sceller un partenariat durable sur ces sujets
- AURORISE Monsieur le Maire à signer la « Charte Routes Propres »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porté au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 16 septembre 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Philippe VIDAL



La Secrétaire de séance

Marcelle COUDERC



REÇU EN PREFECTURE

Signé électroniquement par

Philippe VIDAL - E.hopalice.com

99_SE - 2020092022 - 1724312 - DEL_112_202